



Le 29 août 2020

PROTCOLE SANITAIRE S.C.Negrepelisse JUDO

Un responsable COVID 19 est désigné. Il s'agit de Monsieur Thomas Taiariol.
Son rôle est d'être particulièrement vigilant à la mise en place et au respect des règles sanitaires.

Les horaires des cours :

Un battement de 15 minutes sera respecté entre deux cours, ceci afin d'éviter aux groupes de se croiser.

Il n'y a plus de limitation du nombre de pratiquants, mais nous devons être vigilants à ce que ce nombre reste raisonnable. C'est pourquoi, il faudra connaître le nombre approximatif d'élèves qui viendront aux cours (inscriptions préalables obligatoires).

Port du masque obligatoire dans tous les espaces de circulation hors tatamis.

Les pratiquants âgés de plus de 11 ans, doivent porter le masque jusqu'aux abords du tatamis. Ils posent leur sac contenant un kit sanitaire. (Kits sanitaires individuels : mouchoirs jetables, gel hydroalcoolique, zoori, bouteille d'eau et fiches avec les coordonnées de l'accompagnant...)

Ils peuvent poursuivre l'activité sur le tatamis sans masque.

L'encadrement reste masqué en permanence. Pour les inscriptions, les accompagnants sont masqués et respectent la distanciation. L'encadrement s'assure individuellement que les règles sanitaires sont connues dès l'inscription puis à chaque changement de règles.

Mise en place d'un poste d'accueil afin de guider les élèves à leur arrivée (vérification du respect des règles, explication du sens de circulation dans le dojo, et procédure d'arrivée et de départ du dojo).

Ce protocole est distribuée à l'arrivée dans la salle des fêtes pour informer les pratiquants et les parents des mesures sanitaires à respecter.

Un registre des présents sera tenu à chaque séance, ceci afin d'être en capacité de donner la liste des pratiquants, parents, accompagnant et dirigeants ayant eu accès à la salle à chaque séance. Il permettra d'assurer un suivi des éventuels foyers de contamination.

Un parcours de circulation est mis en place pour l'accès au dojo : marquages au sol, ruban de signalisation et mise en place de panneaux « sens interdit ».

Montée de sur la gauche de l'escalier, entrée dans le dojo par la porte principale et sortie par la terrasse, descente des escalier par la gauche.

Les vestiaires collectifs resteront fermés, sauf pour le deuxième cours du mardi et vendredi. Les sacs sont déposés dans le dojo au bord du tatamis afin qu'ils soient rapidement accessibles au début et à la fin du cours.

L'encadrement et les élèves veillent, avant d'entrer dans les locaux, à s'être douchés, cheveux lavés, ongles coupés et porter un judogi propre.

Les parents et accompagnants peuvent entrer dans la salle de judo à condition de porter un masque et de respecter la distanciation physique.

Nous recommandons pour autant de ne pas rester le temps du cours de judo.

Les parents et accompagnants doivent prévoir d'arriver 5 minutes avant la fin du cours afin de ne pas laisser les enfants sur le tapis ou seuls dans le couloir.

Les encadrants feront respecter les gestes sanitaires de manière systématique : Lavage ou désinfection des pieds et des mains à chaque montée sur le tatami.

Gestes barrières Covid-19 : tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se saluer sans se toucher ni s'embrasser. Pas d'échanges de matériel ou de vêtements.

Mise à disposition de gel hydroalcoolique:

Lieu de distribution à l'accueil et dans le dojo.

Désinfection des tapis, chaises et matériels collectifs à la fin de chaque cours par pulvérisation de virucide fournit par la mairie.